



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Budget général

**PROGRAMME 363**  
Compétitivité



# 2024

## PROGRAMME 363 **Compétitivité**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Compétitivité**

Programme	n°	Présentation stratégique
363		

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

**Alban HAUTIER***Sous-directeur à la direction du budget*

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

La reconquête de la compétitivité et la résilience économique de la France sont des objectifs clé du plan « France Relance ». Au-delà de la baisse des impôts de production, des moyens significatifs sont déployés au service de ces objectifs, en particulier par le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance ». Les enjeux de ce programme sont les suivants : accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique; porter une attention spécifique au secteur du spatial et à l'aéronautique ; faciliter le financement des entreprises ; faciliter leur accès à l'export ; contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ; soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). **L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1).** La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la **souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2)**, dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui pourra notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

En outre, **les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé - FASEP - (action n° 3)** permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La **mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4)**, ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de L'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un

accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour L'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance**

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

### **OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité**

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

### **OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel**

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

### **OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

### **OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat**

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

**Compétitivité**

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
363		

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

1 - Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

## INDICATEUR

1.1 - Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de consommation des AE	%	77	77	ND	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	68	52	100	100	100	100

### Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts. Le niveau de CP ouverts en PLF 2024 est retenu comme cible de consommation 2024. Aucune ouverture d'AE nouvelle n'étant prévue sur la mission depuis 2023, cet indicateur devient sans objet.

### JUSTIFICATION DES CIBLES

Sur le programme 363 « Compétitivité », il est prévu uniquement l'ouverture de 65,9 M€ de crédits de paiement pour couvrir les décaissements associés aux engagements déjà réalisés ou qui doivent encore l'être d'ici la fin de l'année 2023. Ce niveau d'ouverture, relativement faible en comparaison des années passées, reflète la sortie progressive de l'effort de relance et repose sur l'hypothèse d'une mobilisation des crédits déjà ouverts, et qui seraient reportés, de manière prioritaire dès 2024.

## OBJECTIF

2 - Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

Cet objectif permet de mesurer l'efficacité des dispositifs de soutien aux entreprises portés par Bpifrance, qui accompagne les PME lors de leur création, de leur transmission et tout au long de leur développement en favorisant leur accès au financement. Bpifrance intervient en garantie pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement, en supportant, grâce aux dispositifs de fonds de garantie, une part du risque. Cette garantie, qui porte sur une fraction variable du risque, doit être un élément déclencheur de la décision de financement des banques et de l'investissement des fonds.

Ces interventions ont vocation à combler les défaillances du marché qui peuvent exister dans certains cas, notamment pour le financement des TPE, PME ou ETI, sans pour autant se substituer à l'intervention des acteurs privés. Les indicateurs de performance doivent permettre d'apprécier si les soutiens financiers apportés par Bpifrance sont ciblés sur les entreprises dont la croissance est limitée par leur capacité de financement et de mesurer l'effet des garanties sur le volume d'investissement déployé par les fonds dans les entreprises. Ils illustrent la capacité de Bpifrance à être un facteur de croissance pour les entreprises financées et un facteur d'accélération de déploiement des capitaux dans l'économie pour les fonds soutenus.

**Compétitivité**

Programme 363	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

**INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,8	5,9	8	6	6	6

**Précisions méthodologiques**

Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

**Périmètre des entreprises analysées :**

- *Entreprises soutenues* : ensemble des entreprises soutenues en garantie par Bpifrance Financement l'année de leur création, hors entreprises entrant dans le dispositif « Prêt à la création d'entreprise ». Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole.
- *Population de comparaison* : population de l'enquête *Système d'information sur les nouvelles entreprises / SINE*.

**Définition de la survie** : une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date.

- *Pour les entreprises aidées* : le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création pour lesquelles aucune liquidation, dissolution, radiation ou vente définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création.
- *Pour la population de comparaison* : il s'agit du taux de survie INSEE issu de l'enquête SINE.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'objectif de cet indicateur est de montrer que l'action de Bpifrance s'inscrit dans la durée en soutenant des structures et des emplois économiquement viables, qui peuvent se maintenir y compris bien après son intervention. Il mesure l'impact économique de la garantie sur la pérennité des entreprises en T+3. Le périmètre couvre cette fois-ci l'ensemble des fonds (développement, transmission, trésorerie et création).

Le résultat 2021 indique que le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance en 2016 est de 5,8 points supérieur à celui des entreprises similaires, estimé sur la base de la dernière enquête INSEE disponible sur la survie des entreprises en création. Une légère augmentation a été constatée à 5,9 points en 2022, au vu de la meilleure connaissance économétrique et opérationnelle du dispositif par Bpifrance après les travaux sur le sujet.

Il convient toutefois de noter que l'évolution de cet indicateur est soumise à de nombreuses inconnues indépendantes de l'action de Bpifrance. Ces aléas incluent notamment le comportement de la demande de financement émanant des entreprises sur les différents segments de marché couverts par la garantie, cette demande étant susceptible de varier en fonction de la conjoncture. D'autre part, le recours ou non à la garantie pour servir cette demande dépend du comportement des banques partenaires (politique commerciale, stratégie de gestion du risque, perception de ce niveau de risque en lien avec la conjoncture, etc...). Enfin, les performances des entreprises bénéficiaires ainsi que celles du contrefactuel dépendent également de nombreux facteurs indépendants de l'action de Bpifrance, et notamment de l'évolution de la conjoncture.

**INDICATEUR****2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d’investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d’investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	135	252	>300	250	>300	>300

**Précisions méthodologiques**Source des données : Données Bpifrance.Périmètre : Ensemble des véhicules d’investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d’investissement.**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L’objectif de cet indicateur est de mesurer les capitaux effectivement déployés par les véhicules d’investissement qui bénéficient de la garantie en fonds propres de Bpifrance. Compte-tenu du paramétrage de cette garantie, il est possible de couvrir 1,2 Md€ d’investissements en fonds propres cumulés.

Le calendrier de déploiement s’étale sur 2021-2023 :

- 2021 : lancement du dernier dispositif (en recouvrement avec l’ancien) ;
- 2022/2023 : transformation complète des outils digitaux et des process ;
- 2023 : dans un contexte tendu sur les marchés financiers, le ralentissement constaté en début d’année est en cours de résorption. De nombreux véhicules sont en période de réinvestissement ou de désinvestissement et les conditions de marché pèsent sur les souscriptions de nouveaux fonds (y compris les fonds suiveurs habituellement plus simples à lever). Le portefeuille de véhicules sera également revu en profondeur pour faire entrer de nouveaux partenaires et diversifier les interventions de Bpifrance notamment vers des fonds grand public.

L’hypothèse sous-jacente d’évolution de l’indicateur est donc celle d’une montée en puissance plus progressive liée au calendrier indiqué ci-dessus, soit pour 2021 un montant de 50 M€ de risques autorisés puis 125 M€ par an pour les autres années, ce qui justifie les résultats suivants pour 2022 : 250 M€ sur la base de la seule garantie de fonds propres mais dotée à 125 M€ et une quotité généralement appliquée de 50 % (hors entreprises de moins de 3 ans pour lesquelles la quotité appliquée est de 70 %), soit  $125 \times 2 = 250$  M€ de capitaux déployés par les véhicules d’investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance ; le résultat a atteint 252 M€.

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles, la cible est révisée à 250 M€ pour 2023 et 2024 ; elle est toutefois maintenue à 300 M€ minimum pour les années suivantes.



**Compétitivité**

Programme 363	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

**OBJECTIF****3 - Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel**

Sécuriser nos approvisionnements nécessite de soutenir les investissements qui permettront de renforcer notre résilience et notre souveraineté industrielle. La crise sanitaire a en effet été l'occasion de mettre en évidence des difficultés d'approvisionnement lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers.

L'objet est de se focaliser sur certaines filières et chaînes de valeur particulièrement stratégiques afin d'accompagner les acteurs de ces chaînes de valeur dans leur démarche de sécurisation de leurs approvisionnements, de création d'activité et donc d'emplois sur le territoire français.

Cet objectif se matérialise par le soutien à l'investissement des projets de relocalisation dans les secteurs critiques (agro-alimentaire, santé, électronique, intrants industrie, 5G), au travers de la création de nouvelles unités de production ainsi que l'augmentation et la modernisation des unités de production.

Cela passe également par un soutien aux projets de localisation de l'activité industrielle dans les territoires. En effet, 70 % de l'industrie est située en dehors des grandes agglomérations et 71 % des investissements industriels étrangers sont localisés dans des communes de moins de 20 000 habitants. La crise a profondément affecté ce tissu industriel et risque de mettre durablement à l'arrêt l'investissement dans de nombreuses entreprises. Dans le cadre du Plan de relance, il a ainsi été décidé une action au plus près des territoires, afin de soutenir ces écosystèmes industriels locaux fragilisés et d'accélérer leurs projets d'investissements productifs, en particulier dans les Territoires d'industrie, contribuant à la relance de l'économie, la transition de l'industrie et la relocalisation de la production sur des segments stratégiques. Il prend la forme d'un soutien aux projets d'investissement à dimension industrielle, engagés dès la fin de l'année 2020 et susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques fortes pour les territoires. Les projets sont identifiés dans les régions. La démarche est coconstruite entre l'État et les Régions, animée dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

**INDICATEUR****3.1 - Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	50 000	1 200	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	217 000	60 000	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Précisions méthodologiques**

Source des données : BPIfrance, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par Bpifrance.

**OBJECTIF****4 – Soutenir les entreprises à l'export**

Les mesures du volet Export du Plan de relance ont visé à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Les mesures portées par Business France, notamment les chèques VIE et les chèques Relance Export, ont apporté un soutien financier aux PME et aux ETI dans leurs démarches de prospection à l'export et d'envoi de VIE en mission.

**INDICATEUR****4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	889	810	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Précisions méthodologiques**

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Le nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI correspond au nombre total de chèques VIE attribués à des PME et ETI dans le cadre du Plan « France Relance »[1].

Le nombre de chèques relance VIE attribués est de 889 en 2021, 810 en 2022. Le dispositif ayant pris fin le 31 décembre 2022, aucune cible n'est prévue pour les années suivantes.

[1] Incluant les CR VIE formations courtes, internationalisation des PME/ETI et QPV.

**INDICATEUR****4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	49	47	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Business France.

Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.

Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.

**Compétitivité**

Programme 363	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Aucune cible n'est prévue pour les années 2023 et suivantes, la mesure étant déployée de 2020 à 2022.

**OBJECTIF****5 - Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat**

La numérisation des entreprises est un enjeu de compétitivité et de productivité de notre économie : la digitalisation des processus, la vente en ligne, la réputation et la notoriété sur internet, l'analyse des données, les choix informatiques (cloud) constituent un réservoir de croissance.

**INDICATEUR****5.1 - Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	19 / 27	20 / 27	19 / 27	18 / 27	17 / 27	16 / 27

**Précisions méthodologiques**

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « *Digital Economy and Society Index* » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Mode de calcul : l'indicateur 5.1 est alimenté à partir du rapport DESI, l'index *Integration of Digital Technology* de 3 sous-index (3a Digital Intensity ; 3b Digital technologies for businesses ; 3c e-Commerce).

Limites et biais : cet indicateur concerne majoritairement les PME, et exclut les TPE. Il ne peut pas représenter de manière pertinente l'action de France Num, donc le cœur de cible se concentre sur les TPE.

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Souveraineté technologique et résilience		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
03 – Plan de soutien à l'export		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
05 – Culture		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
06 – Commandes militaires		0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
02 – Souveraineté technologique et résilience		0	0	263 909 638	263 909 638	0
		0	0	27 400 000	27 400 000	0
03 – Plan de soutien à l'export		0	0	8 000 000	8 000 000	0
		0	0	8 000 000	8 000 000	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		30 000 000	0	0	30 000 000	0
		231 982	18 691 485	1 662 133	20 585 600	0
05 – Culture		17 000 000	10 000 000	15 000 000	42 000 000	0
		0	0	0	0	0
06 – Commandes militaires		0	36 500 000	0	36 500 000	0
		0	10 000 000	0	10 000 000	0
<b>Totaux</b>		<b>47 000 000</b>	<b>46 500 000</b>	<b>286 909 638</b>	<b>380 409 638</b>	<b>0</b>
		<b>231 982</b>	<b>28 691 485</b>	<b>37 062 133</b>	<b>65 985 600</b>	<b>0</b>

## Compétitivité

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
363

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement			47 000 000 231 982	
5 - Dépenses d'investissement			46 500 000 28 691 485 45 899 612 24 780 000	
6 - Dépenses d'intervention			286 909 638 37 062 133 23 404 930 17 492 949	
<b>Totaux</b>			<b>380 409 638</b> <b>65 985 600</b> <b>69 304 542</b> <b>42 272 949</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement			47 000 000 231 982	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			30 000 000 231 982	
32 – Subventions pour charges de service public			17 000 000	
5 – Dépenses d'investissement			46 500 000 28 691 485	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État			10 000 000 10 105 885	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			36 500 000 18 585 600	
6 – Dépenses d'intervention			286 909 638 37 062 133	
62 – Transferts aux entreprises			274 909 638 27 400 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales			12 000 000	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024			1 345 829	
64 – Transferts aux autres collectivités			8 316 304	
<b>Totaux</b>			<b>380 409 638</b> <b>65 985 600</b>	

**Compétitivité**

Programme	n°	Justification au premier euro
363		

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises	0	0	0	0	0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	0	0	0	0	27 400 000	27 400 000
03 – Plan de soutien à l'export	0	0	0	0	8 000 000	8 000 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0	0	0	0	20 585 600	20 585 600
05 – Culture	0	0	0	0	0	0
06 – Commandes militaires	0	0	0	0	10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 985 600</b>	<b>65 985 600</b>

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
1 740 709 226	0	331 934 171	2 166 224 862	730 000 000

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
730 000 000	65 985 600 0	69 304 542	42 272 949	10 893 011
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>65 985 600</b>	<b>69 304 542</b>	<b>42 272 949</b>	<b>10 893 011</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

La prévision des engagements non couverts par des paiements est fondée sur une hypothèse de travail correspondant à une consommation partielle des crédits de paiement ouverts en 2023, dont le montant sera affiné dans le cadre de la fin de gestion. En tant que de besoin, les crédits de paiement non consommés pourront être reportés. Ils compléteront la chronique de CP ici présentée, qui correspond à la chronique de crédits dont l'ouverture serait sollicitée dans les PLF successifs.



**Compétitivité**

Programme	n°	Justification au premier euro
363		

**Justification par action****ACTION****01 - Financement des entreprises**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Durant la crise sanitaire, les entreprises françaises ont largement bénéficié des financements soutenus par l'État, en particulier des prêts garantis par l'État. Afin de poursuivre leur développement et de continuer à investir, certaines entreprises bénéficient d'un soutien en fonds propres et quasi-fonds propres face à la dégradation de leur bilan. Le Plan de relance apporte une réponse de l'État à ce besoin. Plusieurs mesures ont été déployées dès 2021 afin de renforcer le bilan des TPE, des PME et des ETI par la mobilisation de l'épargne financière.

Les dépenses pour 2024 seront financées par le report des crédits précédemment ouverts en lois de finances.

**ACTION****02 - Souveraineté technologique et résilience**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	27 400 000	27 400 000	0

Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

Afin de poursuivre la réalisation des mesures de ce volet en 2024, initiée pour partie dès 2020, 27,4 M€ en CP sont prévus en PLF.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		27 400 000
Transferts aux entreprises		27 400 000
<b>Total</b>		<b>27 400 000</b>

### Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques et soutien aux projets industriels dans les territoires (27,4 M€ de CP en 2024)

Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

Des ouvertures de crédits de paiement sont proposées en 2024 sur le dispositif relocalisation des territoires pour 27,4 M€. Les derniers paiements devraient intervenir en 2023 au titre des relocalisations sectorielles. Ils s'achèveront en 2024 au titre des relocalisations territoriales.

## ACTION

### 03 - Plan de soutien à l'export

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	8 000 000	8 000 000	0

Le Plan de relance apporte un soutien financier aux entreprises, en particulier aux PME et aux ETI, dans leur démarche de prospection à l'export. Après la mise en place en avril 2020 d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises exportatrices, les crédits ouverts entre 2021 et 2023 ont participé au repositionnement des PME et les ETI françaises à l'export dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux, de concurrence étrangère accrue et de moindre appétit au risque des acteurs financiers privés.

**8 M€ en CP sont prévus en 2024, au titre de la dotation aux fonds d'études et d'aide au secteur privé** (titre 6).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		8 000 000
Transferts aux entreprises		
Transferts aux autres collectivités		8 000 000
<b>Total</b>		<b>8 000 000</b>

**Compétitivité**

Programme	n°	Justification au premier euro
363		

**ACTION****04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	20 585 600	20 585 600	0

L'action n° 04 regroupe à la fois les crédits destinés à l'accompagnement au numérique des TPE, des PME et des ETI pour favoriser leur montée en gamme et leur compétitivité, et les crédits destinés à la transformation numérique de l'État et des territoires dans une perspective d'amélioration des services publics.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		231 982
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		231 982
Dépenses d'investissement		18 691 485
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		105 885
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		18 585 600
Dépenses d'intervention		1 662 133
Transferts aux collectivités territoriales		1 345 829
Transferts aux autres collectivités		316 304
<b>Total</b>		<b>20 585 600</b>

**Projet de facturation électronique inter-entreprises : 18,6 M€ en CP en 2024**

Après une phase de conception et d'études (cadrage fonctionnel et technique achevée en 2022), puis de lancement de la phase de production du projet (acquisition des premières licences par exemple), l'année 2024 sera marquée par la poursuite des principaux chantiers initiés en 2023. Il s'agira notamment de la production et de la sécurisation du portail public de facturation confiée à l'Agence pour l'informatique financière de l'État et de la mise en œuvre du volet piloté par la DGFIP (ainsi de l'adaptation des systèmes fiscaux).

Une attention particulière sera accordée au déploiement des modalités d'accompagnement des entreprises, notamment de celles disposant d'une faible maturité numérique.

**Renforcement de la protection de la Nation contre les cybermenaces : 2 M€ de CP en 2024**

Ce dispositif regroupe les actions contribuant au renforcement de la protection de la Nation contre les cybermenaces conduites et financées par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). L'ANSSI, qui définit et pilote ces actions, bénéficie d'une enveloppe globale de 176,9 M€.

L'annuité 2024 permettra de finaliser les derniers dispositifs ouverts pour l'essentiel au titre du renforcement de la sécurité du socle numérique de l'État. Il s'agit d'auditer et de cartographier les systèmes et réseaux des bénéficiaires (ministères, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, établissements hospitaliers) et de réaliser les opérations de sécurisation nécessaires. L'objectif est d'augmenter le niveau de sécurité global des réseaux de l'État, de développer un tissu de prestataires et d'industriels de sécurité de confiance, offrant des prestations globales, packagées et adaptées aux besoins des administrations et

établissements du secteur public. Ces dépenses seront effectuées en titre 6, à hauteur de 1,7 M€ en CP ouverts en 2024.

De manière plus résiduelle, 2024 sera également marquée par les derniers paiements attendus au titre des actions menées au profit des ministères et des établissements sous tutelle ministérielle visant à développer une capacité nationale mutualisée de cybersécurité (proposition de solutions avancées de cyberdéfense « automatisées », déploiement des solutions de détection des cyberattaques supervisées par l'ANSSI). Ces dépenses sont effectuées pour partie en en titre 3 (0,2 M€) et en titre 5 (0,1 M€).

## ACTION

### 05 - Culture

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

L'action n° 05 « Culture » regroupe les crédits destinés au secteur de la culture et visent à soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi qu'à consolider nos grandes filières économiques culturelles.

## ACTION

### 06 - Commandes militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	10 000 000	10 000 000	0

L'action 6 « commandes militaires » porte 10 M€ en CP en 2024 (titre 5). Ces crédits doivent permettre la poursuite du plan d'acquisition d'hélicoptères par la gendarmerie nationale afin de renforcer la capacité aérienne des forces.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement		10 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		10 000 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
<b>Total</b>		<b>10 000 000</b>

**Compétitivité**

Programme	n°	Justification au premier euro
363		

**Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale : 10 M€ en CP en 2024**

Dans le cadre du plan de relance, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

10 M€ de CP seront ainsi ouverts en 2024 pour la poursuite de ce plan d'acquisition d'hélicoptères, prévu jusqu'en 2027. Ces crédits seront délégués au fur et à mesure des besoins de paiements exprimés par la gendarmerie nationale au cours de l'exercice budgétaire 2024.